Les députés ont voté l’industrie « verte » inutile et l’écologie punitive…

écrit par Christine Tasin | 27 juillet 2023

Gouvernés par des tocards et des salauds. Que voulez-vous que je vous dise ? Même le RN a voté pour. De simples lecteurs du Figaro, avec juste un peu de bon sens, ont tout compris et tirent la sonnette d'alarme :

E6O8
le 23/07/2023 à 08:59

Loi dangereusement inepte car elle s'inscrit dans une logique d'écologie dogmatique et punitive, totalement déconnectée des réalités techniques et économiques.

---

anonyme
le 23/07/2023 à 04:50

Des contraintes encore des contraintes…. Notre calvaire terminera jamais!

Reste-t-il un être sain d'esprit au Palais Bourbon ? Texte adopté avec la procédure accélérée, ben voyons !

Dernier vote avant la pause estivale : l'Assemblée nationale a adopté dans la nuit de vendredi à samedi en première lecture le projet de loi sur l'industrie verte, qui entend permettre de réindustrialiser le pays tout en favorisant la transition écologique. Dans une atmosphère parfois surchauffée, le texte a été approuvé avec le soutien des LR et RN par 217 voix pour, 75 contre et 18 abstentions, au bout de la session extraordinaire de juillet.

https://www.lefigaro.fr/flash-actu/les-deputes-adoptent-le-projet-de-loi-sur-l-industrie-verte-et-se-dispersent-pour-l-ete-20230722

« Industrie verte »… c'est un oxymore !

Et quand on voit ce qui est censé être utilisé pour relancer l'industrie en ce pays, c'est à pleurer. On n'a pas fini de voir des scandales du type fonds Marianne…

Le projet de loi fixe l'objectif de diviser par deux le délai moyen pour obtenir une autorisation d'ouverture d'usine, aujourd'hui estimé à 17 mois. L'objectif est d'encourager des

projets comme ceux du «big five» – éolien, photovoltaïque, pompes à chaleur, batteries, hydrogène décarboné. Pour quelques projets «d'intérêt national majeur», désignés par décret, une procédure d'exception est prévue, donnant la main à l'État.

Sous l'article du Figaro, un commentateur exécute en beauté le projet :

- **E608**

  le 23/07/2023 à 00:25

  Loi dangereusement absurde.
  Certes l'objectif de faciliter l'ouverture d'usines est louable, mais les «big 5» ciblées sont des inepties à la fois techniques, énergétiques, économiques et même environnementales.
  .
  1/ Le PV est très inefficace et très polluant s'agissant de la production des cellules. (*C.Tasin : PV = photovoltaïque)*
  Le MWh PV émet 20 fois de CO2 que le MWh nucléaire, coûte 2 fois plus cher et nécessite 2000 fois plus d'espace. (*C.Tasin : MWh : mégawatt-heure*)
  .
  2/ L'éolien est intermittent et nécessite du thermique fossile en back-up. (*C.Tasin : back up = sauvegarde*)
  Il émet 10 fois plus de CO2 que le MWh nucléaire, coûte 3 fois plus cher, nécessite 10 fois plus de béton et 6000 fois plus d'espace.
  .
  3/ Une PAC de qualité est 3 à 4 fois plus chère qu'une chaudière à gaz haute performance. (*C.Tasin : PAC = pompe à chaleur)*
  Leur multiplication nécessiterait en outre une augmentation importante de nos capacités de production

électrique, qui n’est pas planifiée.
.
4/ Les process de fabrication des batteries sont excessivement polluants.
Il faut évaporer 1 million de litres d’eau pour extraire 1 tonne de lithium.
La Chine détient la grande majorité des brevets et contrôle une part non négligeable des ressources en matières 1ères.
.
5/ L’hydrogène vert est excessivement énergivore à produire, sans parler des risques majeurs liés à l’utilisation. Pour stocker 1MWh dans une pile à combustible, il faut en consommer 3 à 4…

Voilà, voilà… CQFD ! Les députés sont en vacances. Grand bien leur fasse, et qu’ils y restent. Au moins, pendant ce temps, ils ne détricotent pas ce qui reste de France.

Pour en savoir plus sur ce projet aberrant, comme toutes les décisions prises au nom de la planète, faux nez des mondialistes désireux de nous tuer dans tous les sens du mot :

[…]

La commande publique impactée

Le projet de loi prévoit aussi la possibilité pour un acheteur public d’exclure d’une procédure de passation d’un marché les entreprises de plus de 500 salariés qui ne respectent pas leur obligation d’établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre. L’octroi d’aides publiques à la transition écologique et énergétique va aussi dépendre de la conformité des entreprises vis-à-vis de cette législation.

[…]

https://www.usinenouvelle.com/editorial/l-assemblee-nationale-rend-obligatoire-le-say-on-climate-lors-de-l-adoption-du-projet-de-loi-industrie-verte.N2155857